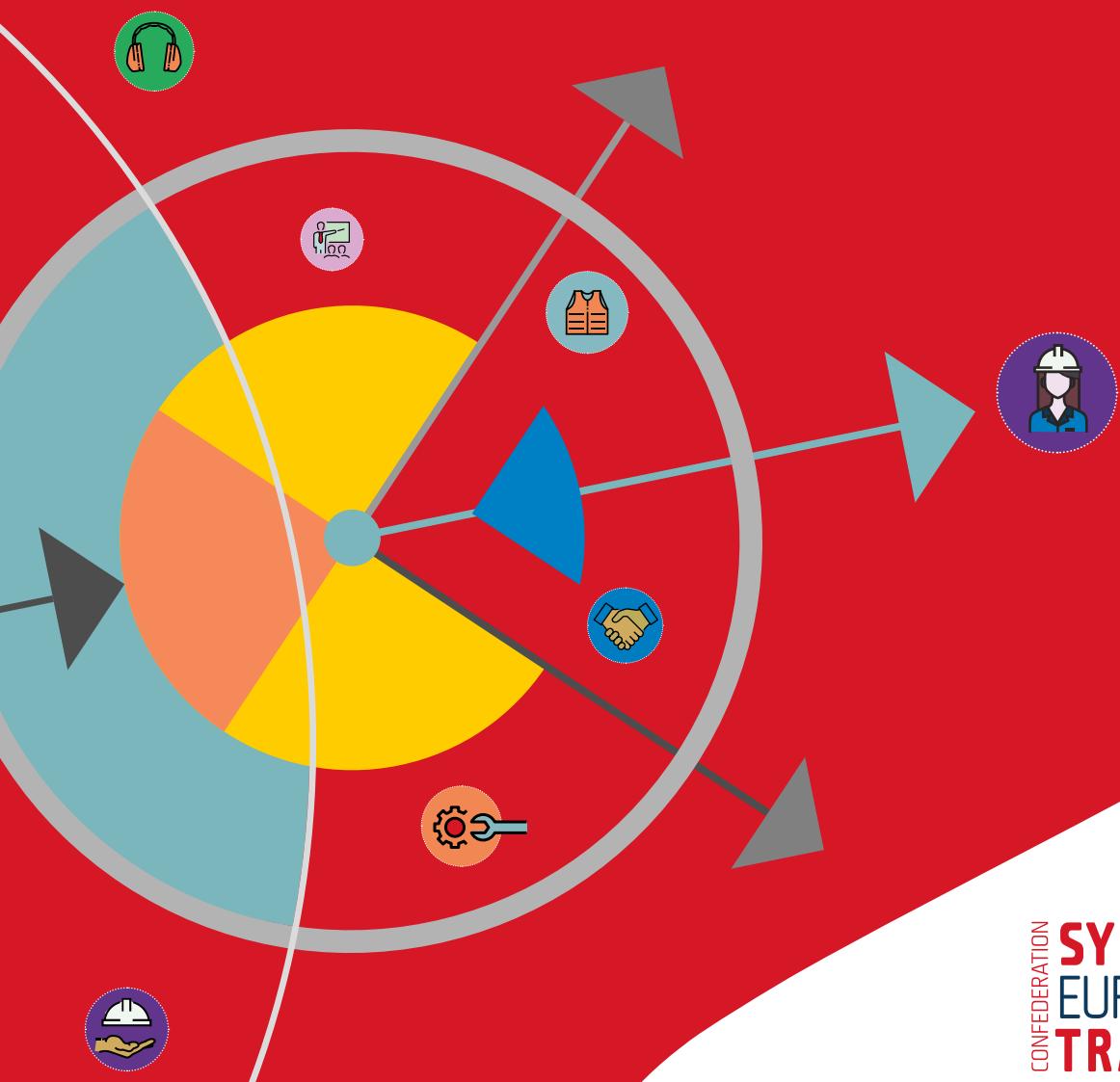


Les normes sur le lieu de travail : Présentation et importance



Éditeur

La Confédération européenne des syndicats (CES) porte la voix de l'ensemble des travailleurs européens afin de les faire entendre dans le processus décisionnel de l'UE. Elle représente des millions de membres issus de 94 organisations syndicales de 42 pays européens, ainsi que de 10 fédérations syndicales européennes. La CES vise à garantir que l'UE ne soit pas seulement un marché unique pour les biens et les services, mais aussi une Europe sociale, où l'amélioration du bien-être des travailleurs et de leurs familles est une priorité tout aussi importante.

Le projet de normalisation de la CES (ETUC STAND) vise à garantir, soutenir et renforcer la représentation syndicale et sa participation effective à l'élaboration des normes. Il concrétise la demande de longue date de la CES de normes qui garantissent une haute qualité des conditions de travail et entre autres, un niveau élevé de santé et de sécurité au travail. En outre, la CES insiste sur l'autonomie des partenaires sociaux, domaine sur lequel les normes ne devraient pas empiéter.

Auteurs

Nous souhaitons également remercier Ornella Cilona, Rolf Jaeger et Ulf Jarnefjord pour leur soutien expert tout au long de la rédaction. Ce guide a été revu et sa publication validée par le secrétariat d'ETUC STAND.

Clause de non-responsabilité

Les informations qui suivent ont été rassemblées avec le plus grand soin. Toutefois, des erreurs peuvent se produire. L'éditeur (la CES) ne peut être tenu responsable des erreurs, des fautes d'impression ou des omissions. Tous les droits, y compris les droits de réimpression et de reproduction photomécanique, sont réservés. Si vous citez cette publication, l'accord préalable du secrétariat de la CES est requis ; si et une fois que cet accord est accordé, veuillez citer les coordonnées précises de l'éditeur, le titre et la version de la publication, et veuillez en envoyer une copie à l'éditeur.



Avec le soutien financier de la Commission européenne et de l'AELE



Les normes sur le lieu de travail : présentation et importance

**UN GUIDE SIMPLE SUR CE QUE SONT
LES NORMES, LEUR RAISON D'ÊTRE, LA
MANIÈRE DONT ELLES AFFECTENT LA VIE
PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS
ET LA FAÇON DONT LES SYNDICATS
PEUVENT UTILISER LES NORMES POUR DES
AMÉLIORATIONS AU TRAVAIL.**

Avant-propos



Par **Claes-Mikael Ståhl**
Secrétaire général adjoint,
Confédération européenne des syndicats

La normalisation semble au mieux technique, au pire confuse. Cependant, en soulevant le couvercle et en se concentrant sur l'essentiel, on voit toute sa complexité : elle définit la manière dont les outils sont conçus et les produits sont fabriqués, ainsi que la manière dont les process et les méthodes sont mis en œuvre.

Comme on le découvre dans ce guide, les normes sont omniprésentes dans le monde du travail. Pensez aux équipements de protection individuelle des pompiers, des coiffeurs ou des ouvriers du bâtiment (qu'il s'agisse de casques, de gants ou de chaussures), ou aux caractéristiques de sécurité des machines dangereuses et des échelles utilisées dans différents secteurs d'activité. Ce ne sont là que quelques exemples de l'impact des normes sur les conditions de travail et la vie des travailleurs, notamment leur santé et leur sécurité.

Historiquement, les normes n'ont pas été au cœur des préoccupations syndicales. Pourtant, leur impact croissant sur le travail exige un examen et un engagement renforcés. Les syndicats jouent un rôle crucial à cet égard. La conclusion de ce guide rappelle que "de même qu'il n'existe pas d'approche unique des normes, il n'y a pas de limite à la manière dont les syndicalistes peuvent s'impliquer". La manière dont les syndicats s'engagent dans les normes peut varier d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre, mais notre cet engagement reste le même.

Notre engagement devrait aller au-delà de la participation aux comités de rédaction et viser une étape supplémentaire, fondamentale pour les travailleurs : la mise en œuvre des normes sur le lieu de travail. Ce guide, qui arrive à un moment important pour ETUC STAND de la CES - son 10e anniversaire - explique pourquoi. Les normes et leur impact sur les travailleurs sont une constante ; en tant que mouvement syndical, nous devons nous engager non seulement dans leur élaboration, mais aussi dans leur mise en œuvre. Les normes doivent garantir des conditions de travail de la plus haute qualité et des résultats favorables aux travailleurs.



La version française de ce guide est publiée avec le support de l'ensemble des organisations syndicales françaises, belges et luxembourgeoises, membres du comité « normalisation » de la CES: CFDT, CGT, FO, FGTB, CGSLB, CSC et OGBL".

En particulier, nous remercions Philippe Saint-Aubin pour la traduction et vérification de la version française de ce guide.

Table des matières

7 PREMIÈRE PARTIE Introduction aux normes

1. Qu'est-ce qu'une norme ? **7**
2. Les normes en Europe : bref historique d'une idée complexe **9**
3. Le système européen de normalisation **11**
4. L'élaboration des normes **16**

18 DEUXIÈME PARTIE L'impact des normes sur les travailleurs

5. Comment les normes affectent les travailleurs et pourquoi est-ce une question syndicale ? **18**
6. EN ISO 45001 : une mise en garde **19**
7. L'implication des syndicats dans les normes - de l'élaboration à la mise en œuvre **21**
 - 7a. Les syndicats et l'élaboration des normes **21**
 - 7b. Les syndicats et la mise en œuvre des normes **22**
8. Les défis de l'implication des syndicats dans la normalisation **24**
9. Comment renforcer la participation des syndicats à l'élaboration des normes ? **26**
10. Conclusion **27**

28 Informations complémentaires

Liste des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
ANEC	Association des consommateurs européens pour la normalisation,
Marquage CE	Conformité Européenne ou European Conformity
CE	Commission européenne
CEI	Commission électrotechnique internationale
CEN	Comité Européen de Normalisation ou European Committee for Standardisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CES	Confédération européenne des syndicats
CSI	Confédération syndicale internationale
ECOS	Coalition environnementale sur les normes
EN	Norme européenne
EPI	Équipement de protection individuelle
ESO	Organisation européenne de normalisation
ESS	Système européen de normalisation
ETSI	Institut européen des normes de télécommunications
ETUI	Institut syndical européen
GRH	Gestion des ressources humaines
hEN	Norme harmonisée
ISO	Organisation internationale de normalisation
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
NC	Comité national
NSB	Organisme national de normalisation
OEN	Système européen de normalisation
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OSH	Sécurité et santé au travail
OTC	Obstacles techniques au commerce
TC	Comité technique
WA	Accord d'atelier (Workshop Agreement)



PREMIÈRE PARTIE

Introduction aux normes

1. Qu'est-ce qu'une norme?

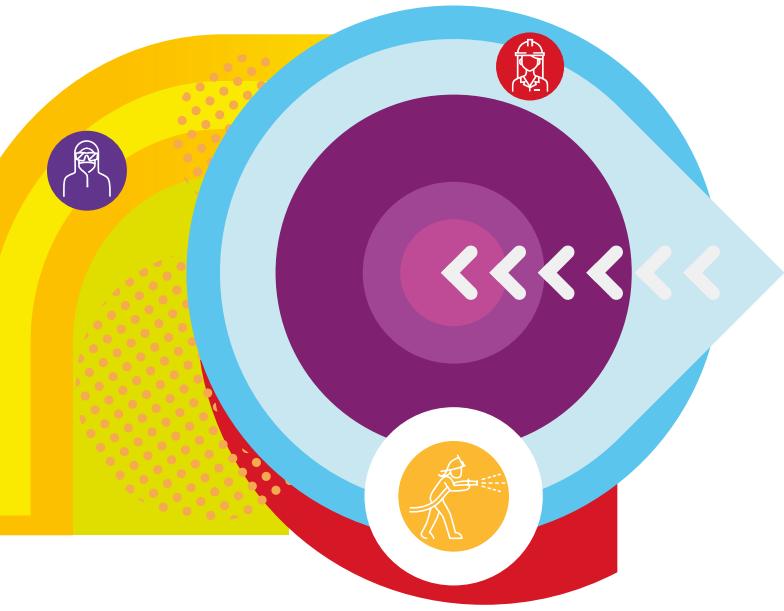
Le carburant de votre voiture, la nourriture dans votre assiette, les jouets de vos enfants, même le papier ou l'appareil électronique sur lequel vous lisez ces lignes : tous ont été fabriqués selon par des normes. Vous ne connaissez peut-être pas le terme, mais vous êtes certainement familier avec son impact. En termes simples, les normes - et en particulier les normes techniques - fournissent des règles, des orientations ou des spécifications sur la manière dont les produits sont fabriqués et les services sont fournis, indépendamment de qui les fabrique ou fournit. Conçues à l'origine dans l'Angleterre du XIX^e siècle pour guider les processus d'ingénierie mécanique pendant la révolution industrielle, elles ont toujours été un outil utilisé d'abord par l'industrie pour l'industrie, soit pour garantir l'interopérabilité, la compatibilité, la sécurité des produits soit pour faciliter le libre-échange.

Aujourd'hui, des dizaines de milliers de normes (dont plus de 35 000 normes internationales¹) sont en vigueur dans le monde et couvrent les détails techniques symboliques

ou réels du monde moderne. En Europe, les normes sont un outil de mise en œuvre du marché unique ; au niveau mondial, elles sont un carburant du libre-échange, en aidant à éliminer les obstacles techniques au commerce (OTC), comme le stipule l'accord historique OTC de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)² (voir au chapitre deux). La grande majorité des normes détaillent les spécifications techniques qui garantissent un niveau minimum de sécurité et/ou de qualité des produits. Ces normes sont utiles et contribuent à un environnement de travail sûr. Mais comme l'économie mondiale est passée du domaine de la fabrication à celui des services, le champ d'application des normes s'est élargi. Aujourd'hui, il n'y a plus seulement des normes techniques couvrant les processus industriels. De plus en plus, les normes traitent de nombreux autres domaines au cœur de l'action syndicale, tels que la santé et la sécurité, la gestion des ressources humaines (GRH), la protection de la vie privée au travail, l'intelligence artificielle, les questions sociales et environnementales et la formation.

¹À En novembre 2024, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) aura publié 25 638 normes, la Commission électrotechnique internationale (CEI) 7 475 normes et l'Union internationale des télécommunications (UIT) plus de 4 000 recommandations en vigueur : <https://www.iso.org/about> ; <https://www.iec.ch/what-we-do/facts-figures> ; <https://www.itu.int/en/ITU-T/publications/Pages/default.aspx>.

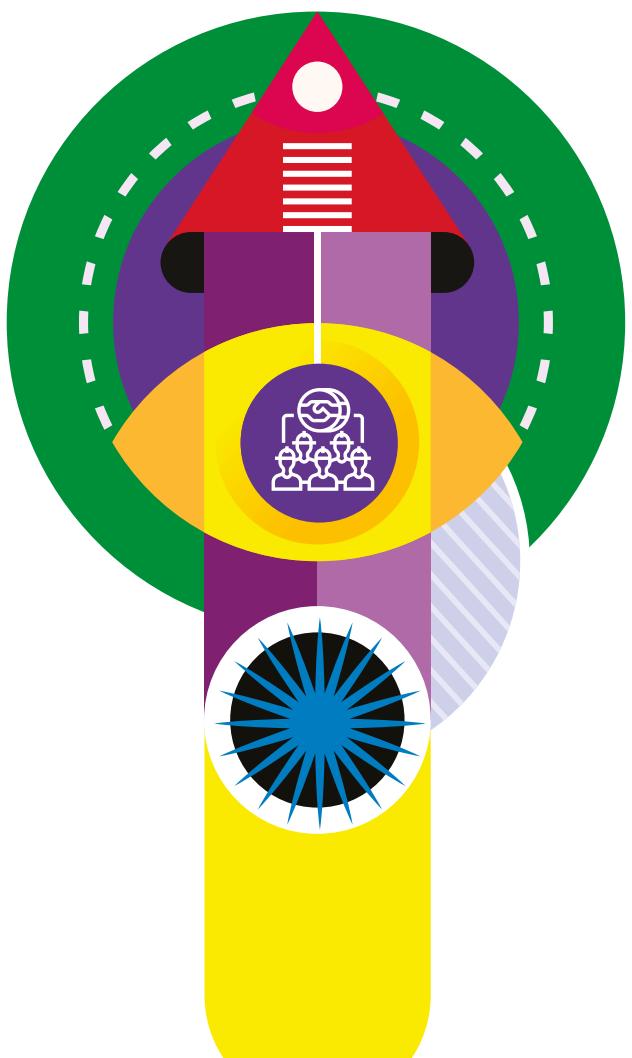
²<https://tbtcode.iso.org/home.html>



Si cette extension peut sembler louable - et dans certains cas, elle l'est - le processus tripartite de normalisation est souvent opaque et unilatéral avec - contrairement au dialogue social - une influence limitée pour les syndicats. Les normes sont élaborées à titre privé par des organismes de normalisation, dont beaucoup tirent leurs revenus de leurs ventes. La certification et l'audit des normes sont également essentiellement à but lucratif. Il n'y a pas de discussions tripartites lors de l'élaboration des normes et, dans la plupart des cas, les normes sont rédigées et publiées sans aucune contribution des représentants des travailleurs, des organisations environnementales ou d'autres acteurs de la société, alors que beaucoup ont un impact massif sur la façon dont nous travaillons, l'environnement dans lequel nous vivons et les produits que nous consommons.

En théorie, les employeurs ne sont pas légalement tenus de se conformer à une norme donnée, mais en réalité, il existe des raisons fortes et parfois des considérations juridiques qui les obligent à le faire. Certaines normes (voir chapitre 3) aident les entreprises à se conformer à la législation de l'Union européenne (UE). Lorsqu'un contrat ou un système de marquage/étiquetage indique qu'un produit ou un service est conforme à une ou plusieurs normes, il s'agit d'une obligation pour le fournisseur. Les normes sont également souvent utilisées comme spécifications techniques dans les

marchés publics, de sorte que toute personne souhaitant soumettre une offre doit s'y conformer pour pouvoir soumissionner. En outre, la croissance exponentielle du marché des normes - en partie parce qu'elles ne sont pas juridiquement contraignantes, et donc plus faciles à adapter aux évolutions du marché et de la technologie - font qu'elles empiètent sur les garanties juridiques traditionnellement fournies par la législation nationale, la législation européenne et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Par conséquent, si les syndicats reconnaissent l'importance des normes pour la compétitivité européenne sur les marchés mondiaux et, dans de nombreux cas, pour l'amélioration des conditions de travail, ils ont également un rôle clé à jouer dans la définition des normes à élaborer, de leur domaine d'application et leur mise en œuvre pour garantir que les droits des travailleurs et le dialogue social ne soient pas sacrifiés sur l'autel du profit. C'est pour cela que la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est activement impliquée depuis 2015 dans les processus et les activités de normalisation, et qu'elle milite pour que davantage de syndicalistes s'impliquent sur le sujet.



2. Les normes en Europe : bref historique d'une idée complexe

Les normes existent depuis des millénaires - il suffit de penser à l'utilisation de mesures unifiées lorsque les empires de l'Antiquité commerçaient entre eux - mais la première tentative officielle de codification des normes de fabrication a vu le jour dans ce qui était alors "l'usine du monde", le Royaume-Uni. Au début de la révolution industrielle, en

1800,

l'invention par Henry Maudslay d'un tour à découper le métal a permis de fabriquer des pas de vis de taille standard, ce qui a permis l'interchangeabilité des pièces et donc la naissance de la production de masse. Au cours du 19e siècle, la normalisation a évolué, passant d'une activité au niveau de l'entreprise à la création d'organismes professionnels d'abord pour les ingénieurs, puis d'organisations de normalisation privées et enfin, au début du 20e siècle, d'organismes nationaux de normalisation (ONN).

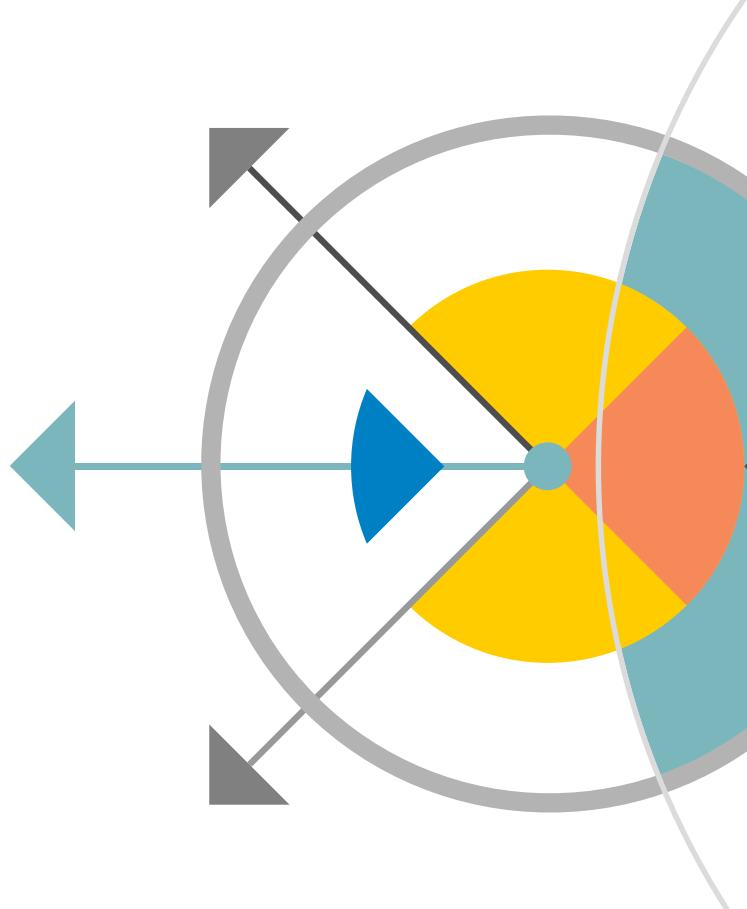
En Europe, la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en

1951,

née sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale, a jeté les bases de l'intégration des industries européennes du charbon et de l'acier dans un marché commun pour soutenir l'expansion économique et améliorer les conditions de vie et de travail. La guerre avait dévasté l'économie européenne. Signée seulement à l'origine par la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, la CECA a façonné la trajectoire de l'Europe d'après-guerre en créant un cadre politique et économique commun pour assurer la paix et la prospérité sur le continent. Cet objectif a été renforcé par le traité de Rome de

1957,

qui a donné naissance à la Communauté économique européenne (CEE), signée par ces six premiers États membres. Ce traité a lancé la création d'un marché unique des biens, de la main-d'œuvre, des services et des capitaux.



Des organes formels chargés de veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs avaient été mis en place dès 1951 avec la création du comité Montan pour les mineurs et les sidérurgistes de la CECA. Mais c'est le traité de Rome qui a fourni l'appareil juridique permettant de garantir des normes minimales pour la santé et la sécurité des travailleurs grâce à des règles juridiquement contraignantes connues sous le nom de directives. Par la suite, des directives ont été adoptées dans des domaines tels que les tracteurs et les machines agricoles, la protection contre les produits chimiques nocifs et les accidents industriels majeurs, pour n'en citer que quelques-unes. La santé et la sécurité des travailleurs européens ont été renforcées par le lancement du comité tripartite de Luxembourg en

1974,

créé pour aider la CEE (son nom à l'époque) à préparer et à mettre en œuvre des actions sur la santé et de la sécurité au travail, ainsi que pour permettre la coopération entre les États membres, les organisations syndicales et patronales.

Le lancement de la "nouvelle approche" pendant le mandat de Jacques Delors comme Président de la Commission européenne de

1985-1995

est l'élément essentiel de l'évolution des normes en Europe. Auparavant, les directives européennes sur les normes s'appliquaient à des produits individuels et détaillaient tout jusqu'à la plus petite vis. C'était inefficace. En réponse aux préoccupations concernant la concurrence économique des États-Unis et du Japon, la Commission Delors a présenté des propositions pour un marché européen unique et dynamique à partir de 1992. La libre circulation des biens (et des services, des capitaux et des personnes) constituait le fondement de cet objectif. La "Résolution du Conseil du 7 mai 1985 concernant une nouvelle approche en matière d'harmonisation technique et de normalisation"¹³ a défini la feuille de route pour y parvenir - en supprimant les obstacles techniques au commerce tout en garantissant des normes élevées en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de protection des consommateurs. Dans le cadre de cette "nouvelle approche", la Commission européenne a été chargée de créer par des directives le cadre juridique définissant les "exigences essentielles" auxquelles une catégorie particulière

de produits (par exemple, les jouets, les machines ou les dispositifs médicaux) doit satisfaire pour pouvoir être vendue sur le marché unique. Parallèlement, sur mandat de la Commission, les organismes européens de normalisation (OEN) ont été chargés d'élaborer et de publier les spécifications techniques détaillées, sous la forme de "normes européennes harmonisées" (voir chapitre 3), qui garantiraient le respect des exigences de ces directives. Bien que les normes restent volontaires et que les produits puissent toujours satisfaire aux exigences essentielles des directives par d'autres moyens, la conformité à une norme spécifique serait considérée comme une garantie de conformité aux exigences essentielles de n'importe quelle directive.

Cette "nouvelle approche" a été formalisée par l'adoption de l'Acte unique européen en

1987,

qui a renforcé le rôle des partenaires sociaux en établissant une base juridique pour le dialogue social européen. La Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs de 1989¹⁴ a défini un ensemble de droits essentiels dans des domaines tels entre autres que la liberté de circulation, la liberté d'association et de négociation collective, la santé et la sécurité et des salaires équitables. Bien que le gouvernement conservateur du Royaume-Uni ait empêché la Charte de devenir juridiquement contraignante, celle-ci a établi les grands principes sur lesquels repose le droit du travail européen actuel. Elle a également façonné le développement du modèle social européen, qui se base sur la non séparation du développement économique et du progrès social. En février



1992,

le traité de Maastricht a uniifié trois communautés européennes différentes - la Communauté européenne de l'énergie atomique, la CECA et la Communauté économique européenne - en un seul organisme, connu désormais sous le nom d'Union européenne.

La normalisation a joué un rôle clé dans la création du marché unique de l'UE et dans le renforcement de la position de l'Europe dans l'économie mondiale. En outre, l'adoption du nouveau cadre législatif¹⁵ en

¹³ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9f7c3a42-449e-4ccc-9a29-5a544003b338/language-en>

¹⁴ <https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/community-charter-of-fundamental-social-rights-of-workers.html>

¹⁵ https://single-market-economy.ec.europa.eu/single-market/goods/new-legislative-framework_en

2008

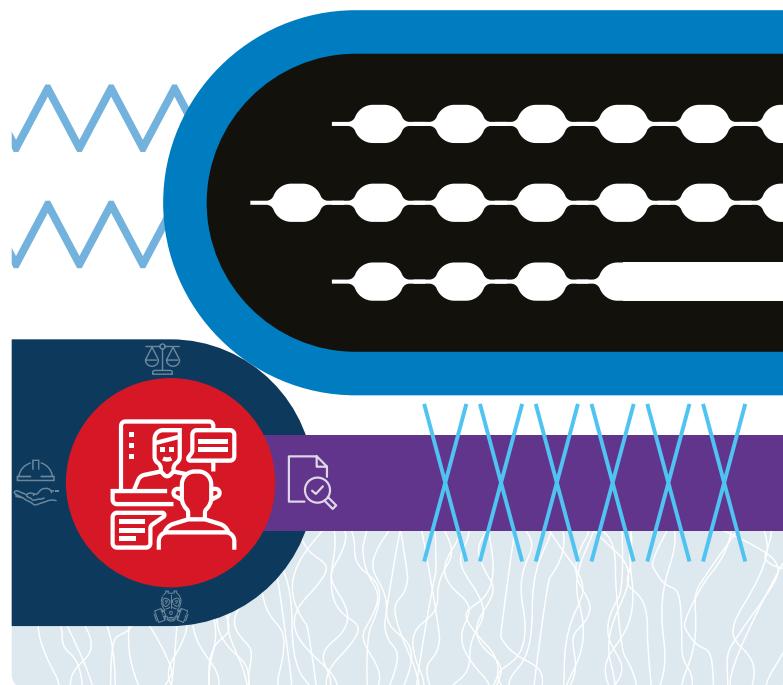
a fourni un ensemble de règles et de principes visant à rendre la législation sur le marché unique plus claire, plus cohérente et plus efficace. Alors que l'UE cherche à stimuler sa compétitivité, les normes Européennes sont au cœur de sa vision pour l'avenir du continent. Qu'il s'agisse de la transition juste, de la transition numérique ou de l'augmentation de la productivité, les normes techniques permettent de fixer les détails sur la manière de réaliser ces développements essentiels. En février

2022,

la CE a présenté sa « stratégie européenne en matière de normalisation »⁶. Elle comporte cinq points d'action pour permettre "l'établissement de normes mondiales à l'appui d'un marché unique résilient, vert et numérique de l'UE". Elle préconise :

- de mettre l'accent sur l'anticipation des besoins de normalisation dans les domaines stratégiques
- d'améliorer le système européen actuel de normalisation en modifiant le règlement (UE) n° 1025/2012 (voir chapitre 3)
- de renforcer le leadership de l'UE en matière de normes mondiales
- d'encourager l'innovation
- de permettre à une nouvelle génération d'experts en normalisation de se former.

Cette stratégie reflète de nombreux points présent dans le récent rapport de référence sur l'avenir de la compétitivité de l'UE⁷. Ce rapport propose une feuille de route pour relancer la croissance économique et augmenter la productivité dans l'UE en soutien du modèle social européen et inclut l'élaboration et la promotion de normes dans des domaines clés comme la cybersécurité, l'intelligence artificielle ou les batteries électriques et à hydrogène. Thierry Breton, alors commissaire européen chargé du marché intérieur, avait déclaré lors du lancement de la stratégie de normalisation de l'UE⁸ : "Les normes techniques revêtent une importance stratégique. La souveraineté technologique de l'Europe, sa capacité à réduire ses dépendances et la protection des valeurs de l'UE dépendront de notre capacité à établir des normes au niveau mondial »



3. Le système Européen de normalisation

Le système européen de normalisation est un cas unique dans le monde de la normalisation, mais il s'intègre également dans un écosystème mondial de normalisation plus vaste qui fonctionne comme un tout. Les normes sont élaborées à différents niveaux dans le monde - principalement aux niveaux régional, international et parfois national. Mais seule l'Europe (grâce à la nouvelle approche et au nouveau cadre législatif qui en découle) a défini des lois et des normes harmonisées entre ses pays membres ainsi que des normes communes pour soutenir la mise en œuvre de sa législation.

Des dizaines de milliers de personnes travaillent dans au processus de normalisation en Europe, mais au sein de l'ESS, trois organismes (collectivement connus sous le nom d'OEN, ou organismes européens de normalisation) ont seuls la responsabilité de produire des normes : le CENELEC (l'organisme de normalisation pour le domaine électrotechnique), l'ETSI (l'organisme de normalisation pour les télécommunications) et le CEN (le Comité européen de normalisation, qui couvre tous les autres domaines). Ces trois organismes publient des milliers de nouvelles normes chaque année⁹ et représentent les 34 organismes nationaux de normalisation (ONN, également appelés comités nationaux, ou CN, au sein

⁶ <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/48598>

⁷ L'avenir de la compétitivité européenne par Mario Draghi, publié en septembre 2024 : https://commission.europa.eu/document/download/97e481fd-2dc3-412d-be4c-f152a8232961_en?filename=The%20future%20of%20European%20competitiveness%20_%20A%20competitiveness%20strategy%20for%20Europe.pdf

⁸ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_22_661

⁹ En 2023, le CEN a publié 872 normes, le CENELEC 445 normes et l'ETSI plus de 3 000 normes : <https://www.cencenelec.eu/about-cen/cen-in-figures/>; https://www.3gpp.org/ftp/Information/presentations/Presentations_2024/01_ESI.pdf



du CEN et du CENELEC) qui en sont membres. Ces ONN proviennent des 27 États membres de l'Union européenne ainsi que de trois des quatre membres de l'Espace européen de libre-échange (Islande, Norvège et Suisse), de la Macédoine du Nord, de la Serbie, de la Turquie et du Royaume-Uni. Tous les pays de l'Europe élargie se conforment au SSE.

L'ESS repose sur le fait que la Commission européenne mandate un organe de l'OEN pour décrire en termes techniques les exigences auxquelles un type de produit doit satisfaire pour être conforme à la législation européenne. Il en résulte une norme harmonisée (hEN) mise en œuvre ensuite dans tous les États membres de l'UE. Il existe actuellement quelques 3 600 normes harmonisées¹⁰, dans des domaines allant des équipements de protection individuelle (EPI) aux machines en passant par l'intelligence artificielle. Mais les normes harmonisées ne représentent qu'environ 15 % des normes rédigées en Europe. La grande majorité des normes (appelées normes non harmonisées) sont soit des normes européennes (EN) rédigées par les OEN puis adoptées au niveau national, soit des normes internationales rédigées par des organismes internationaux de normalisation (voir plus loin) puis appliquées en Europe, où la norme est, de facto, conforme.

A ces niveaux, les organismes de normalisation chargés de rédiger et de publier de nouvelles normes sont pour la plupart des organisations privées¹¹. Les normes sont des documents protégés par le droit et doivent être achetés auprès des ONN, même si elles sont utilisées à l'appui de la législation de l'UE (voir à la fin de ce chapitre des détails sur les difficultés entraînées). Et quand certaines normes servent de guide, des coûts supplémentaires sont associés à la certification de la conformité demandée ; La certification est un service distinct généralement vendu par des organismes commerciaux.

Le règlement (UE) n° 1025/2012¹² définit le cadre juridique de la normalisation des produits et des services dans l'UE. Il identifie également les spécifications techniques des technologies de l'information et de la communication (TIC) et, surtout, dans son annexe III, soutient financièrement (via la Commission et l'AELE) et facilite (via les OEN) la participation d'organisations de la société civile sous-représentées dans le processus de normalisation. Il s'agit de l'organisation de consommateurs ANEC, de la coalition environnementale ECOS, de la CES, qui représente les travailleurs, et de SBS pour les PME. En 2024, la CE a commencé à réévaluer la capacité du règlement 1025/2012 à "répondre suffisamment aux nouvelles opportunités et aux nouveaux défis de la mondialisation, à assurer la sécurité du public et à soutenir la transition verte et numérique", en étudiant la possibilité de modifier son contenu.

Il existe des centaines de labels qui attestent de la conformité à différentes normes - du label Fairtrade au Kitemark du British Standards Institute, en passant par le label suédois TCO pour les écrans d'ordinateur. Nombre de ces labels se rapportent à des normes de facto, c'est-à-dire à des normes acceptées dans la pratique, mais qui n'ont pas fait l'objet d'un processus formel de consensus. Le label le plus connu, et le plus important dans le contexte européen, est la marque "CE". Les initiales "CE" signifient Conformité européenne et ce label est attribué aux produits qui satisfont aux exigences législatives pour être vendus dans l'UE. Les produits peuvent obtenir le marquage CE de différentes manières. Pour les produits hautement techniques, tels que les machines dangereuses ou les dispositifs médicaux, la machine doit être testée par rapport à la norme par un organisme reconnu ou par un laboratoire spécialisé identifié au niveau national, selon la directive

¹⁰ <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/48602>

¹¹ Certains organismes nationaux de normalisation sont partiellement financés par des fonds publics.

¹² <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:316:0012:0033:EN:PDF>

Machines de 2006¹³ ; ce n'est qu'à cette condition que la machine ou le dispositif peut être vendu en Europe. Pour les autres produits, les entreprises peuvent évaluer elles-mêmes leur conformité.

Selon le site web du CEN-CENELEC : "L'élaboration d'une norme européenne est régie par les principes du consensus, de l'ouverture, de la transparence, de l'engagement national et de la cohérence technique" et "avec la participation de toutes les parties intéressées dans le cadre d'un processus transparent, ouvert et fondé sur le consensus"¹⁴. Toutefois, le système suscite des inquiétudes. Comme l'a souligné la CES dans son rapport 2022 sur l'Accès des syndicats aux comités nationaux de normalisation : "...le rôle croissant des normes européennes harmonisées et, plus généralement, des normes en soutien de la législation et d'objectifs politiques, soulève des questions et des défis importants sur la représentativité et la légitimité et les conditions dans lesquelles les parties intéressées, y compris les syndicats, peuvent accéder aux activités de normalisation"¹⁵. Nous reviendrons plus en détail dans le chapitre suivant sur la participation et l'inclusion des syndicats dans le processus de normalisation.

Le SSE est actuellement à la croisée des chemins. Comme indiqué précédemment, en 2024, la Commission européenne a commencé à évaluer la nécessité de réviser le règlement 1025/2012 ; en outre, un Forum de

Haut Niveau a été mis en place pour examiner l'avenir des normes en Europe¹⁶. Le premier problème est que l'élaboration de nouvelles normes sur les technologies numériques se déroule en grande partie en dehors de l'UE. La note d'information du Parlement européen de 2019 intitulée Standards and the digitalisation of EU industry (Normes et numérisation de l'industrie européenne)¹⁷ indique : "cette tendance pourrait saper le futur avantage comparatif de l'UE et affaiblir la compétitivité de l'industrie européenne à long terme". Le deuxième problème est qu'il existe deux systèmes parallèles : l'approche ascendante où l'industrie décide des normes qu'elle souhaite développer, et la « nouvelle approche » où la Commission, du haut vers le bas, mandate les OEN pour développer des normes spécifiques. Il en résulte souvent des priorités complètement différentes. Il est vrai aussi que l'OMC et les grandes multinationales comme les géants de la technologie, préfèrent les normes internationales. Même si l'accord de Vienne (voir plus loin dans ce chapitre) facilite l'adoption de normes internationales au niveau européen, le fait de devoir se conformer à deux ensembles de normes signifie parfois deux chaînes de production et donc un coût pour l'industrie. Tout en maintenant la qualité de ses normes harmonisées, l'UE souhaite également accroître sa compétitivité sur le marché mondial, ce qui suscite de réelles inquiétudes quant à la meilleure façon de procéder.

"L'ÉLABORATION D'UNE NORME EUROPÉENNE EST RÉGIE PAR LES PRINCIPES DU CONSENSUS, DE L'OUVERTURE, DE LA TRANSPARENCE, DE L'ENGAGEMENT NATIONAL ET DE LA COHÉRENCE TECHNIQUE, AVEC LA PARTICIPATION DE TOUTES LES PARTIES INTÉRESSÉES DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS TRANSPARENT, OUVERT ET FONDÉ SUR LE CONSENSUS" (SITE WEB DU CEN-CENELEC).

¹³ La directive Machines est l'un des textes législatifs les plus importants pour l'harmonisation des exigences essentielles de sécurité des machines au sein de l'Union européenne. Elle décrit les exigences normalisées en matière de santé et de sécurité pour les interactions entre les hommes et les machines. La Commission européenne a développé cette directive pour en faire le règlement sur les machines, afin d'améliorer encore les niveaux de sécurité et de rester en phase avec les développements technologiques. Toutefois, son application ne sera pas obligatoire avant le 20 janvier 2027.

¹⁴ <https://www.cencenelec.eu/european-standardization/european-standards/>

¹⁵ https://www.etuc.org/sites/default/files/page/file/2023-05/Brochure%20Accesse%20Condition%20to%20national%20mirror%20committee_EN_v4.pdf

¹⁶ Pour plus d'informations sur le Forum de haut niveau sur la normalisation européenne, consultez le site suivant https://single-market-economy.ec.europa.eu/single-market/european-standards/standardisation-policy/high-level-forum-european-standardisation_en

¹⁷ [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/635608/EPRI_BRI\(2019\)635608_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/635608/EPRI_BRI(2019)635608_EN.pdf)

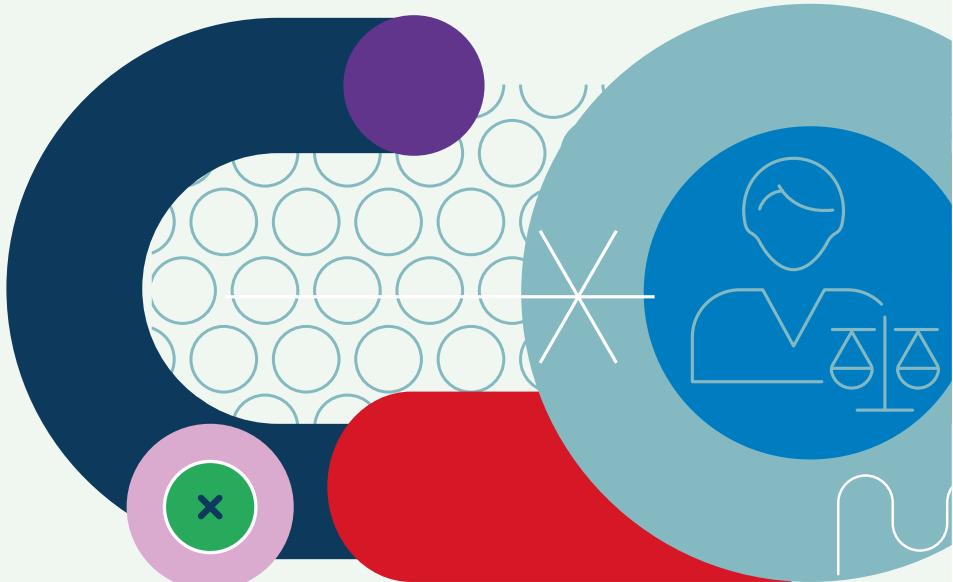
Encadré 1

Les affaires James Elliott et Malamud

De nombreuses affaires juridiques ont contribué et contribuent à façonner la trajectoire des normes européennes, mais les deux cas ci-dessous sont parmi les plus importantes.

James Elliott: L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire James Elliott Construction Limited contre Irish Asphalt Limited (Affaire C-613/14)¹⁸ est vu comme historique car la Cour a classé pour la première fois certaines normes européennes harmonisées, dont la référence est publiée au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), "comme faisant partie du droit de l'UE". Cette décision reconnaît que les normes ont des effets juridiques, bien qu'elles soient volontaires et que des organisations privées soient chargées de leur élaboration.

L'affaire Malamud L'affaire C588/P21¹⁹ de la Cour européenne, a été initiée par deux organisations d'information publique à but non lucratif, dirigées par l'activiste américain Carl Malamud. Dans un arrêt historique rendu en mars 2024 concernant quatre normes harmonisées spécifiques, la Cour a estimé que les citoyens de l'UE devaient avoir un accès public aux normes harmonisées car elles font partie du droit de l'UE et qu'il existe donc un intérêt public supérieur justifiant la divulgation des normes harmonisées. Cet arrêt peut perturber le modèle économique des organismes de normalisation, puisque l'exigence de paiement protégeant les normes harmonisées pourrait être supprimée. La CE, les OEN et les ONN seraient en train de se concerter pour trouver un moyen de mettre en œuvre l'arrêt de la Cour. Entre-temps, la question de l'équilibre entre l'intérêt du public et le droit d'auteur, ainsi que l'application en général du jugement reste ouverte.



¹⁸ Vous pouvez lire le texte intégral de l'arrêt ici : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A62014CJ0613>; vous pouvez également lire une analyse de l'importance de l'affaire, produite par la coalition environnementale ECOS, ici : <https://ecostandard.org/wp-content/uploads/2018-06-11-The-use-of-standards-in-legislation-and-policies-ECOS-discussion-paper.pdf>.

¹⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A62021CJ0588>

Encadré 2

Normes internationales et accord de Vienne

Quelque 32 500 normes internationales (ISO et CEI combinées) sont utilisées dans le monde et appuient les règles mondiales du commerce, définies et promues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'un des accords fondamentaux de l'OMC est l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC), qui vise à garantir que les règles techniques, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité ne créent pas d'obstacles techniques inutiles au commerce. Au niveau international, les normes sont principalement élaborées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), avec la participation d'organismes nationaux de normalisation (ONN) tels que l'American National Standards Institute (ANSI) et l'Association japonaise de normalisation (JSA). Les normes élaborées par les organismes de normalisation internationaux et européens sont conformes aux principes de l'OMC, y compris l'accord OTC. En outre, le CEN, le CENELEC et l'ETSI respectent également le règlement (UE) n° 1025/2012 concernant spécifiquement les normes harmonisées. Afin d'éviter la duplication des travaux aux niveaux international et européen et de promouvoir le partage des travaux, l'accord de Vienne sur la coopération technique entre l'ISO et le CEN a été signé en 1991. En conséquence, un nombre croissant de nouveaux projets de normes sont planifiés conjointement par le CEN et l'ISO.

4. L'élaboration des normes

Le processus de normalisation : principales phases



Au CEN-CENELEC, à l'ISO et à la CEI, les normes sont élaborées au sein de comités techniques (TC), qui se comptent par centaines, et de leurs groupes de travail, qui se comptent par milliers et couvrent des sujets aussi spécifiques par exemple que les poulies et les courroies (ISO/TC 41) et des domaines aussi vastes que la gestion des ressources humaines (ISO/TC 260). Chaque ONN envoie une délégation nationale d'experts pour représenter sa position consensuelle au sein du TC. Cette position est préalablement discutée et définie dans les comités miroirs nationaux (lorsqu'ils existent) des différents ONN. Ils sont l'équivalent des TC européens ou internationaux et rassemblent toutes les parties intéressées : experts de l'industrie (des PME aux organismes de certification, en passant par les laboratoires etc...) et organismes partenaires (qui représentent les syndicats, les consommateurs et les organisations environnementales). En Europe, les comités miroirs nationaux des ONN détiennent le droit de vote dans l'élaboration des normes au CEN-CENELEC, à l'ISO et à la CEI. Toute norme adoptée par le CEN-CENELEC doit être mise en œuvre au niveau national par ses membres (c'est-à-dire les ONN), tandis que toute norme nationale contradictoire doit être retirée. Bien que les documents de travail décrivant l'élaboration des normes soient rédigés en anglais, les discussions proprement dites se déroulent généralement dans les langues nationales des ONN afin de permettre une large participation. Les normes européennes sont publiées dans trois langues officielles : l'anglais, le français et l'allemand. Toutefois, elles peuvent être traduites dans d'autres langues par les ONN une fois qu'elles ont été publiées.

Au niveau européen, la CES a le statut d'"organisation partenaire" du CEN : elle peut participer au niveau politique et aux discussions techniques ayant un impact sur les travailleurs. Mais la CES n'a pas le droit de vote. À l'ISO, la CES n'est pas une organisation partenaire

et ne peut pas non plus participer au niveau politique. Pour être entendue au niveau technique, elle doit d'abord demander un "statut de liaison" pour participer à l'élaboration des normes - et cette participation n'est pas toujours accordée. La Confédération syndicale internationale (CSI) est également reconnue comme organisation de liaison à l'ISO, mais comme la CES au CEN et à l'ISO, elle n'a pas de droit de vote. En résumé, l'élaboration des normes techniques se fait sans que les syndicats ne participent au processus décisionnel.

Les TC des OEN produisent des documents variés (voir l'encadré 3 pour plus de détails). Seules les EN et les hEN ont un caractère obligatoire et sont transposées en tant que normes nationales par les ONN. Les ONN peuvent également se générer des revenus en vendant des normes.

Au CEN-CENELEC, il existe même une norme pour les normes. Le Business Operations Support System²⁰ (connu sous le nom de BOSS) fournit des informations pratiques aux personnes travaillant sur les normes au sein du système CEN-CENELEC, en décrivant les processus et en donnant des instructions et des conseils qui permettent de mener à bien les travaux de normalisation.

Le nouveau cadre législatif établit un lien entre la législation de l'UE et les demandes de normalisation qui définissent les obligations légales. Les normes sont un outil - principalement pour les fabricants, l'industrie et les importateurs - permettant de se conformer à ces obligations. À la demande de la CE, le CEN, le CENELEC et l'ETSI élaborent des normes harmonisées et les parties prenantes s'engagent davantage dans ce processus que dans les normes non harmonisées. Dans ce cadre, les syndicats ont un rôle très important à jouer. Les normes harmonisées sont ensuite référencées au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

²⁰ <https://boss.cen.eu/>

Encadré 3

Quels sont les différents types de publications ?

Plusieurs types de documents sont émis dans le SSE. En voici quelques-uns :

Norme européenne (EN) :

Norme adoptée par un organisme européen de normalisation (OEN). Une fois adoptée, les organismes nationaux de normalisation (ONN) doivent la transposer dans une norme nationale identique et retirer toutes les normes nationales contradictoires.

Norme européenne harmonisée (hEN) :

Norme européenne élaborée par un OEN à la suite d'une demande, connue sous le nom de "mandat" (ou "demande de normalisation") de la CE, pour que les produits du marché mondial vendus dans l'UE soient conformes à sa législation. Les normes harmonisées représentent environ 15 % de l'ensemble des documents de normalisation en Europe.

Rapports techniques (TR) :

Les TR fournissent des informations sur le contenu technique des travaux de normalisation.

Spécifications techniques (ST) :

Les ST précisent les caractéristiques requises des biens, services ou travaux qu'un fournisseur met sur le marché.

Accords d'atelier (WA) ou accord d'atelier CEN-CENELEC (CWA) :

Un WA ou un CWA est un accord développé et approuvé dans un « atelier » (workshop) de l'ETSI ou du CEN-CENELEC ; cet atelier est ouvert à toute personne intéressée par son développement sans limite géographique. Le développement d'un CWA est rapide et flexible, en moyenne entre 10 et 12 mois. Un WA ou CWA n'a pas le statut d'EN car il n'implique aucune obligation légale au niveau national, cependant, un WA/ CWA peut devenir un EN.

Guides du CEN-CENELEC :

Document de référence publié par le CEN-CENELEC pour donner des orientations, des conseils ou des recommandations sur les principes et les politiques de normalisation, ainsi que pour guider les rédacteurs de normes. Le guide 15 du CEN sur les normes de services et le guide 32 du CEN sur l'adaptation des normes au changement climatique en sont des exemples.

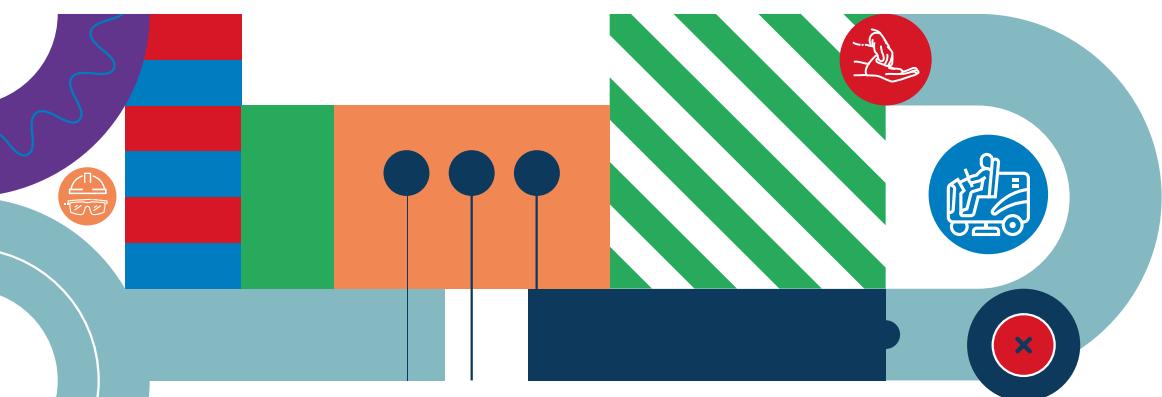
Les documents suivants ne sont pas élaborés par l'ISO/CEI et le CEN-CENELEC, mais jouent un rôle important au sein du SSE

Norme horizontale et verticale :

Une norme verticale, parfois appelée norme d'application, s'applique à un secteur particulier ou à des opérations, pratiques, conditions, processus, moyens, méthodes, équipements et installations particuliers, etc. Les domaines spécifiques à une application doivent être traités par des normes verticales, ou "documents autonomes", limitées aux informations nécessaires spécifiques à cette application ou à ce produit. Une norme horizontale parfois appelée norme générale ou norme de base, traite de sujets plus généraux qui s'appliquent à plusieurs secteurs.

Norme de facto :

Également appelée norme orientée marché, elle donne des règles, des systèmes et des mesures largement adoptés par les entreprises dominantes sur un marché ou par des secteurs spécifiques et leurs clients. Elle peut fonctionner en pratique comme une « vraie » norme, souvent sans aucune documentation accessible au public.



DEUXIÈME PARTIE

L'impact des normes sur les travailleurs

5. Comment les normes affectent les travailleurs et pourquoi est-ce une question syndicale ?

Les normes sont une activité importante. Actuellement, des dizaines de milliers de normes sont utilisées dans le monde et des milliers de nouvelles normes sont publiées chaque année. Bien que leur élaboration soit un processus complexe qui peut prendre des années, de plus en plus sont élaborées à différents niveaux : beaucoup ont un impact significatif sur les travailleurs et leurs conditions de travail. En particulier, un nombre croissant de normes comportant un volet relatif au travail sont élaborées en vue d'une certification au niveau international. Ces normes internationales (ISO) peuvent ensuite être appliquées et mises en œuvre dans l'entreprise, dans votre entreprise en affectant directement les travailleurs avec peu ou pas d'implication des syndicats. Citons par exemple la norme ISO 29997 sur la qualité des stages, la norme ISO 37200 sur la gestion du risque d'esclavage moderne et l'empêtement de l'ISO en matière de normes sur les services.²¹

La pression en faveur de normes techniques à contenu social vient de l'ISO et non de l'Europe (l'article 114, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne²² interdit généralement l'élaboration de normes harmonisées qui traitent

des intérêts et des droits des travailleurs). A l'ISO les mécanismes traditionnels du dialogue social et des conventions collectives continuent d'être supplantés par de nouvelles procédures peut-être plus efficaces pour les régulateurs et l'industrie, mais qui réduisent l'influence des syndicats menacent le cadre législatif.

L'intérêt des syndicats pour les normes date d'il y a environ 30 ans, d'abord sur la sécurité et la santé au travail (SST). La CE prévoyait d'introduire des normes SST dans des domaines du travail syndical tels que les machines et les équipements de protection individuelle. Les syndicats se sont mobilisés pour veiller à inscrire dans les normes les niveaux de sécurité les plus élevés. Aujourd'hui, la participation des syndicats à l'élaboration des normes reste cruciale, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité, car l'expertise et les idées des syndicalistes peuvent permettre des améliorations significatives pour les travailleurs. Par exemple, les syndicats ont été étroitement associés à l'élaboration de la norme ISO 12604 sur la manutention au sol pour les avions. Les représentants des syndicats suédois ont participé à l'élaboration de la norme et ont mis l'accent sur les dangers pour les travailleurs qui doivent se pencher, ramper et porter des équipements lourds lors du chargement des bagages enregistrés ; ainsi que sur l'importance cruciale des normes ergonomiques de sécurité et de santé au travail pour les équipements aéroportuaires. Les syndicats ont présenté des

²¹ <https://www.iso.org/services.html>

²² <https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/treaty-on-the-functioning-of-the-european-union.html>

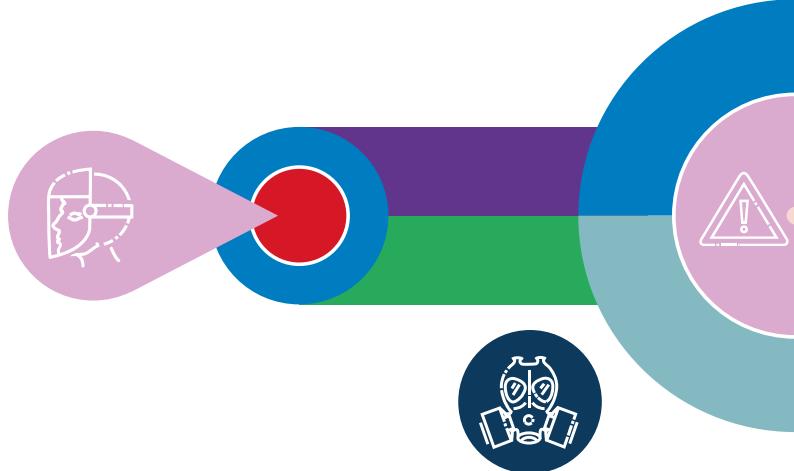
travaux de recherche menés en partenariat avec des universitaires qui proposent des guides sur la manière de réduire et d'éliminer le risque de blessure pour les travailleurs de la manutention dans les aéroports. Ils ont même proposé une nouvelle conception des conteneurs à ouverture par le haut qui est maintenant devenue la norme dans l'industrie.

Le cœur du travail syndical a toujours été de garantir des conditions de travail décentes avec de bons salaires, un droit du travail qui protège les travailleurs, des équipements sûrs et un environnement de travail sûr et sain. Des normes sur la sécurité des machines, les produits chimiques, les EPI, la SST et d'autres éléments liés au travail contribuent à un travail décent. **Si les syndicats ne sont pas présents là où les décisions sont prises et les normes élaborées, comment s'assurer que la voix des travailleurs est entendue?**

Afin de soutenir et de renforcer la représentation syndicale et la participation effective à la normalisation européenne, la CES a lancé le projet ETUC STAND²³ en 2015. Soutenu financièrement par la Commission européenne et l'AELE, comme le prévoit le règlement de l'UE 1025/2012, il vise une représentation efficace aux niveaux politique et technique de l'élaboration des normes. Il forme des experts syndicaux pour participer efficacement aux comités techniques et pour diffuser des informations de normalisation aux représentants des travailleurs.

6. EN ISO 45001 : une mise en garde

La grande majorité des normes concernent les produits. Lorsque les fabricants satisfont aux exigences énoncées dans ces normes, cela garantit un niveau minimum de conformité et, dans certains cas (comme indiqué précédemment), le respect de la norme entraîne une présomption de conformité à la loi. Mais il existe un ensemble de normes de gestion qui fonctionnent d'une manière tout à fait différente. Auparavant, les questions relatives aux systèmes de gestion des ressources humaines étaient discutées entre partenaires sociaux. Mais cette pratique du dialogue social recule peu à peu devant la normalisation. Les normes sur systèmes de gestion et à la GRH - telles que la norme ISO 9001 sur les systèmes de gestion de la qualité, la norme ISO 14001 sur les systèmes de gestion de l'environnement et la norme ISO 30415 sur la diversité et l'inclusion - formulent des recommandations sur des aspects qui sont du ressort du dialogue social.



La norme EN /ISO 45001, norme internationale sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, est l'une des normes de management les plus connues. Publiée en mars 2018 (et en cours de révision début 2024), elle précise l'ensemble des exigences à respecter par l'employeur pour obtenir une certification. Cependant, ces normes de gestion ISO ne donnent qu'un cadre général, et peuvent être appliquées à des organisations de toutes tailles et dans tous les secteurs. Le respect des exigences de la norme laisse place à beaucoup d'interprétation. Bien que la norme EN ISO 45001 comprenne une section sur la consultation et la participation des travailleurs (un vrai succès dû à la participation active des syndicats à son l'élaboration) le texte ne mentionne ni ne reconnaît explicitement les syndicats. Au mieux, la certification EN ISO 45001 est un moyen d'aider les employeurs à améliorer les aspects santé et sécurité ; au pire, son impact se limite à prouver qu'un employeur a fait tout ce qu'il fallait pour mettre en œuvre le système de gestion qu'elle prévoit. Ce dernier point est inquiétant : car la santé et la sécurité ne se limitent pas à l'existence de systèmes efficaces : elles requièrent un engagement effectif des travailleurs.

Dès l'origine, des syndicats, dont la CES, se sont opposés à l'élaboration de cette norme. D'abord parce qu'elle a été rédigée pour l'essentiel par des consultants de l'industrie et des organismes de certification. Ensuite, les syndicats ont estimé qu'elle était inférieure aux conventions de l'OIT (à savoir celle sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ILO-OSH 2001) dans des domaines tels que l'obligation pour les employeurs de couvrir le coût des EPI et de la formation liée à la santé et à la sécurité au travail. Ces lignes directrices volontaires de l'OIT n'ont pratiquement pas été reprises par le marché, car elles n'offrent pas d'avantage commercial. Les certificateurs promeuvent

²³ Vous pouvez en savoir plus sur ETUC STAND et accéder à d'autres ressources sur la normalisation à l'adresse suivante : <https://www.etuc.org/en/etuc-stand-project>

activement la norme EN ISO 45001, la vendent aux entreprises et gagnent ensuite de l'argent en vérifiant qu'elle est correctement mise en œuvre : cela n'est pas possible avec les lignes directrices volontaires de l'OIT. Les syndicats considèrent également que le dialogue social et le système tripartite de l'OIT sont les meilleurs moyens d'élaborer des normes sur le travail, contrairement au modèle multipartite de la normalisation qui peut inclure 10, voire 20 parties prenantes, principalement issues de l'industrie et affaiblit le poids de la représentation des travailleurs. Les syndicats craignent également que la norme EN ISO 45001 n'incite les employeurs à se concentrer sur l'obtention et le maintien de la certification plutôt qu'à travailler avec les représentants des travailleurs pour contrôler les risques.

Cependant, la norme EN ISO 45001 a connu un énorme succès commercial. Rien qu'en 2023, plus de 300 000 entreprises dans le monde ont été certifiées²⁴. Pourtant, les certificateurs sont des entreprises privées ; la santé et la sécurité ne sont qu'un des nombreux domaines qu'ils couvrent. En payant pour cette norme, les entreprises peuvent utiliser un logo indiquant "Je suis conforme à la norme EN ISO 45001" plutôt que de se soumettre à la rigueur d'une inspection du travail (là où existent une forte protection du travail et des inspections du travail rigoureuses). C'est pour cela que les syndicats ont qualifié cette norme de « social washing » : les risques et les limites de l'utilisation de la norme EN ISO 45001 pour soutenir la législation nationale sont évidents.



Les syndicats ne sont pas opposés aux normes, mais leur participation est essentielle pour l'élaboration et à la mise en œuvre de normes de qualité qui se concentrent sur les aspects techniques et respectent le dialogue social, la négociation collective et les conventions de l'OIT. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de normes qui ont des implications directes sur les travailleurs. Il est également impératif que les entreprises qui souhaitent mettre en œuvre la norme EN ISO 45001 le fassent en coopération avec les syndicats et les représentants hygiène-sécurité sur le lieu de travail.

"LES SYNDICATS NE SONT PAS CONTRE LES NORMES, MAIS LEUR PARTICIPATION EST ESSENTIELLE POUR L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE NORMES DE QUALITÉ - QUI SE CONCENTRENT SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET RESPECTENT LE DIALOGUE SOCIAL, LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET LES CONVENTIONS DE L'OIT - EST ESSENTIELLE"



²⁴ <https://www.iso.org/committee/54998.html?t=KomURwikWDLiuB1P1c7SJLMLEAgXOA7emZHKGWyn8f3KQUTU3m287NxnpA3Dluxm&view=documents#section-isodocuments-top>

7. L'implication des syndicats dans les normes - de l'élaboration à la mise en œuvre

Comme indiqué dans le programme d'action 2023-2027 de la CES²⁵: " La stratégie européenne en matière de normalisation affiche une ambition politique visant à promouvoir une approche inclusive et multipartite de la normalisation. Sur cette base, "la CES a investi dans cette voie pour renforcer les capacités et accroître la représentation et l'action des syndicats dans le domaine de la normalisation aux niveaux européen et national". Le rôle des syndicats dans le processus de normalisation est double. Tout d'abord, les syndicats ont la possibilité d'influencer l'élaboration des normes, notamment en veillant à ce que les intérêts des travailleurs soient pris en compte lors de la rédaction. Ensuite, et c'est peut-être le point le plus important, les, **représentants des travailleurs ont un rôle essentiel à jouer pour garantir l'application effective des normes au niveau de l'entreprise.**

a) Les syndicats et l'élaboration des normes

Au niveau européen, les syndicats sont impliqués dans l'élaboration des normes depuis que la CES a créé le Bureau technique syndical européen pour la santé et la sécurité (aujourd'hui le département Santé et sécurité de l'Institut de recherche syndical européen, mieux connu sous le nom d'ETUI) au milieu des années 1980. Il soutenait les représentants syndicaux impliqués dans la normalisation notamment sur les machines. Aujourd'hui, le poids des syndicats sur le développement des normes est limité par leur manque d'implication dans leur élaboration en particulier au niveau international. Les comités qui préparent de nouvelles normes sont composés d'experts techniques

nommés par leurs ONN, et nombre de ces experts - qu'ils soient fabricants ou consultants en normalisation - ont un intérêt commercial dans le contenu de ladite norme.

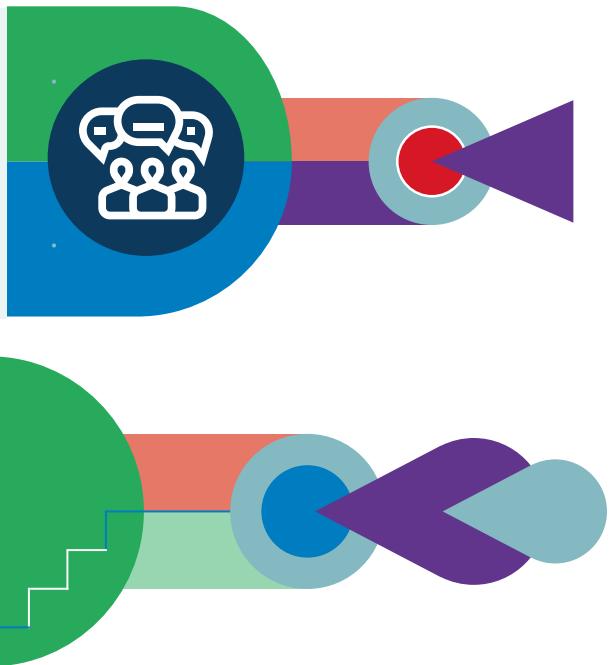
Mais lorsque les syndicats sont présents, ils ont deux moyens d'influencer le développement : au stade de la proposition et au stade de la rédaction. Lorsqu'une nouvelle norme est proposée, les syndicats peuvent faire connaître leur opposition à son élaboration. Souvent, l'élaboration de la norme se poursuit malgré cette opposition, mais il existe de nombreux exemples de l'impact positif de l'intervention des syndicats au stade du pré-développement. Par exemple, en 2020, l'ISO a proposé la création d'un comité technique sur la "responsabilité sociale", dont les syndicats craignaient qu'il ne conduise à l'expansion des normes "sociales". À la suite des négociations menées par la CES, la CSI, l'OIT et d'autres organisations, l'ISO a abandonné son projet. Toutefois, les syndicats restent vigilants quant à l'empiètement de l'ISO dans ce domaine.

Au stade de la rédaction, les syndicats peuvent avoir un impact s'ils y participent et s'ils disposent de l'expertise nécessaire. Lorsque le travail de normalisation a lieu malgré l'opposition des syndicats, la CES cherche à influencer le processus et le contenu pour s'assurer qu'il :

- 1 n'interfère pas avec les législations nationales et européennes existantes ni avec les conventions de l'OIT
- 2 est favorable aux travailleurs
- 3 ne va pas à l'encontre du rôle des syndicats, du dialogue social et de la négociation collective.

"LA CES A INVESTI DANS CETTE VOIE AFIN DE RENFORCER LES CAPACITÉS ET D'ACCROÎTRE LA PRÉSENTATION ET L'ACTION DES SYNDICATS DANS LE DOMAINE DE LA NORMALISATION AUX NIVEAUX EUROPÉEN ET NATIONAL."

²⁵ https://www.etuc.org/sites/default/files/2023-06/ETUC%20Action%20Programme_Together%20for%20a%20Fair%20Deal%20for%20Workers.pdf



L'ISO 26000 - *Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale* est un bon exemple de la manière dont les syndicats peuvent influencer positivement la rédaction d'une norme. Publiée en 2010 après cinq ans de négociations, elle constitue la première incursion de l'ISO dans le domaine des normes sociales et couvre des questions telles que le droit du travail, les droits de l'homme, l'environnement et l'implication des communautés. Elle a été élaborée par un groupe de travail de 500 experts répartis en six catégories, les syndicats étant l'une des plus actives. C'était l'une des premières fois que l'ISO devait comprendre et prendre pleinement en compte le point de vue des syndicats ; la norme finale a donc été influencée positivement par les contributions décisives des syndicats du monde entier ainsi que de l'OIT. Il s'agit par exemple de l'une des premières normes internationales à aborder explicitement les questions de genre ; elle a également été publiée sous forme de lignes directrices plutôt que comme ensemble d'obligations parce que les syndicats ne voulaient pas qu'elle donne lieu à certification. Malheureusement, après la publication de la norme ISO 26000 en 2010, l'ISO n'a pas cherché à renouveler ce niveau d'implication syndicale, et depuis, les syndicats demandent instamment de limiter l'empiètement des normes sociales de l'ISO.

Dans d'autres cas, même lorsque les syndicats sont étroitement associés à l'élaboration d'une norme, il est frustrant que les résultats ne soient pas à la hauteur des espérances. C'est le cas de la norme prEN 17436 – *Qualité de l'air dans les cabines d'avion*²⁶. Depuis 2015, les syndicats, représentés par la CES et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF), participent au comité technique chargé d'élaborer une nouvelle norme pour rendre l'air des cabines des avions commerciaux plus propre et plus sain. Mais malgré plusieurs années de délibérations, la norme a été adoptée au stade final en 2022 en tant que simple "rapport technique" (sous le nom de CEN/TR 17904:2022) plutôt qu'en tant que norme de plein droit avec des exigences spécifiques pour garantir la santé et la sécurité des membres d'équipage.

Il est important que les syndicats s'impliquent dans le processus de normalisation, non seulement en tant qu'observateurs au niveau international (via la CES) mais aussi, et c'est essentiel, au sein de leurs organismes nationaux de normalisation. Les ONN ayant le droit de vote, c'est là qu'une réelle influence peut être exercée. La participation des représentants syndicaux au niveau national permet de renforcer le travail de la CES au niveau européen et international. Toutefois, l'implication des syndicats dans ce domaine est limitée et donc limite aussi le poids des travailleurs dans l'élaboration des normes.

b) Les syndicats et la mise en œuvre des normes

La norme une fois élaborée, rédigée et publiée, peut être achetée par une entreprise ou une organisation. Vient ensuite l'étape de la mise en œuvre. Soumises à certification ou seulement présentées comme des guides, les normes utilisées dans les produits et les services sont mises en œuvre au niveau de l'entreprise ou de l'organisation. En théorie, il faudrait y associer des représentants des travailleurs concernés. Toutefois, ce qui est réellement possible pour l'application d'une norme dépend entièrement du contexte. La mise en œuvre varie en fonction de la norme elle-même, mais aussi du pays, du secteur,

"IL EST IMPORTANT QUE LES SYNDICATS S'IMPLIQUENT DANS LE PROCESSUS DE NORMALISATION, NON SEULEMENT EN TANT QU'OBSEURATEURS À L'INTERNATIONAL (VIA LA CES), MAIS AUSSI, ET C'EST ESSENTIEL, AU SEIN DE LEURS ORGANISMES NATIONAUX DE NORMALISATION".

²⁶ <https://www.etuc.org/en/etuc-stand-project-clean-cabin-air>

de l'entreprise et de l'organisation, de la branche et peut même varier au sein des différents départements de l'entreprise ou de l'organisation. Dans les meilleurs des cas (hélás rares), l'application d'une norme dans une entreprise/organisation est négociée avec les représentants des travailleurs. Mais le plus souvent, ceux-ci se battent pour être simplement consultés sur l'introduction de la norme. Dans plusieurs pays de l'UE, des représentants des travailleurs sont élus dans l'entreprise (conformément à la directive 2002/14/CE sur l'information et la consultation des travailleurs). Que ces représentants soient ou non membres d'un syndicat, les syndicats jouent un rôle clé en conseillant et en soutenant ces représentants dans la mise en œuvre des normes.

Le premier outil pour l'implication des représentants des travailleurs dans la mise en œuvre (via la négociation, lorsqu'il s'agit des syndicats) des normes est le droit national du travail. La participation des représentants des travailleurs à la mise en œuvre dépend entièrement du système juridique du pays: lorsque l'information, la consultation et la participation des syndicats sont prévues par la loi, les représentants syndicaux ont le droit d'être informés et consultés (ou dans certains pays le droit de négocier) sur les normes européennes et internationales qu'une entreprise ou une organisation souhaite adopter lorsqu'elle traite de la santé et de la sécurité ou d'autres questions qui affectent les travailleurs.

Il est important, utile et dans certains cas obligatoire de négocier avec un syndicat avant de mettre en œuvre certaines normes, en particulier s'il s'agit d'une norme de management ou de SST. Même si la loi ne l'impose pas, les syndicats devraient exiger une négociation avant de mettre en œuvre une telle norme. Mais il ne s'agit pas seulement de négocier, il faut aussi former tous les travailleurs sur la norme avant de la mettre en œuvre.

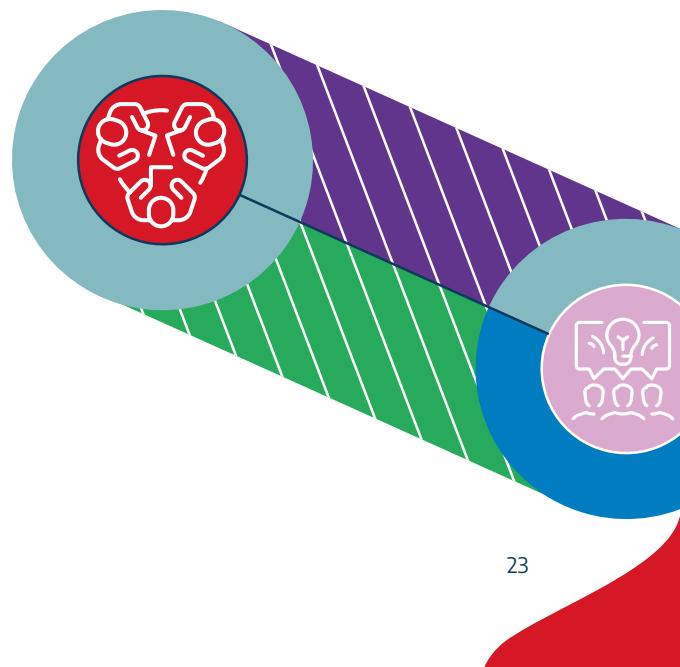
Si la norme est contraire au droit, c'est toujours le droit qui s'applique. Ainsi, si un employeur souhaite appliquer une norme qui va à l'encontre du droit national, l'entreprise/organisation ne peut pas obliger les travailleurs à s'y conformer. Cependant, il faut que ce conflit entre la norme et le droit soit reconnu et les syndicats ne sont pas toujours au courant du contenu de la norme et de la manière dont elle fonctionne par rapport au droit national.

Dans l'UE, les comités d'entreprise européens (CEE) ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des normes au niveau de l'entreprise, en particulier en

ce qui concerne les normes de gestion des ressources humaines et de SST. Les CEE sont le seul outil dont disposent les syndicalistes et les représentants des travailleurs européens pour se faire entendre sur les stratégies des multinationales. Ils peuvent même proposer leurs propres normes par l'intermédiaire des accords d'atelier ou des ONN. Lorsque la norme s'applique dans des multinationales actives dans plusieurs pays d'Europe (si elles atteignent le seuil d'emploi approprié dans l'UE), celles-ci doivent informer et consulter leur CEE sur son impact sur la réglementation du travail, les conditions et les relations de travail. Au sein des CEE, les représentants des travailleurs peuvent alors donner leur avis qualifié sur les propositions de la direction et coordonner l'implication des travailleurs (et de leurs représentants) dans le processus de mise en œuvre.

Une fois décidée l'introduction d'une norme, les syndicats et les représentants des travailleurs ont un rôle essentiel pour garantir que sa mise en œuvre est favorable aux travailleurs. Pour cela, ils doivent disposer des connaissances nécessaires sur la norme elle-même, avoir une vue d'ensemble de son impact sur les relations professionnelles et les conditions de travail. Ils doivent connaître les moyens efficaces d'obtenir et d'optimiser leur participation au processus dès le début de la mise en œuvre, pendant celle-ci et lors de son évaluation.

Enfin, les travailleurs eux-mêmes ont également un rôle important à jouer dans le processus de mise en œuvre, en particulier sur le consentement à la collecte, au traitement et au stockage des données liées à la norme. Les représentants des travailleurs doivent protéger ceux-ci contre les pressions et les incitations abusives de la direction.



8. Les défis de l'implication des syndicats dans la normalisation

Comme indiqué tout au long de ce guide, impliquer les syndicats dans la normalisation est très positif, mais présente aussi des défis importants. Le premier concerne le manque de transparence de la normalisation. L'industrie et les organismes de normalisation affirment que le processus est transparent et inclusif, mais la réalité est tout autre. Dans la plupart des cas, il faut payer pour l'accès à la simple lecture d'une norme. Dans de nombreux pays, il faut payer pour faire partie d'un comité technique qui élabore les normes. Au niveau de l'UE, la situation s'est améliorée au fil des années, principalement grâce à l'annexe III du règlement (UE n° 1025/2012, qui prévoit le financement de la participation d'organisations de la société civile au processus de normalisation. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que le processus soit pleinement ouvert et inclusif.

Ce besoin d'inclusivité est évident dans les organismes nationaux de normalisation. En Europe, les ONN sont reconnus par leurs autorités nationales comme les organismes légitimes pour élaborer des normes ; mais leur capacité à garantir une représentation juste et équilibrée de toutes les parties prenantes, en particulier des syndicats est mise en doute depuis longtemps. Le préambule du règlement 1025/2012 sur la normalisation européenne stipule qu'"il est nécessaire de veiller à ce que le rôle et la contribution des parties prenantes de la société à l'élaboration des normes [via les ONN] soient renforcés, via un soutien

des organisations représentant les consommateurs et les intérêts environnementaux et sociaux"²⁷. Mais, la réalité du terrain peut être différente. Certains ONN demandent une cotisation pour participer aux comités techniques, alors que dans d'autres pays, la participation est gratuite. Les frais de déplacement (et les coûts en général) sont un problème important pour ceux qui participer à l'élaboration des normes, en particulier pour les syndicats moins bien financés.

Une participation efficace au processus de normalisation requiert des compétences très spécifiques, notamment dans les domaines de la négociation et de la communication. Il ne suffit pas que les syndicats soient informés sur les normes ; ils doivent être formés à l'utilisation de leurs connaissances afin d'influencer le processus. Les normes sont un sujet complexe avec beaucoup de jargon technique, ce qui peut être déroutant et intimidant pour les non-initiés. À cela s'ajoute le défi de la langue principale des normes qui est l'anglais, et un anglais très technique de surcroît. Tous les syndicalistes au niveau national ne parlent pas couramment l'anglais, et il faut mettre l'accent sur la formation linguistique ou engager et former des responsables syndicaux qui possèdent déjà de solides compétences en anglais pour travailler sur la normalisation. La CES organise des séminaires nationaux pour sensibiliser aux normes et former des experts à participer à leur élaboration, mais aussi des stages d'anglais pour les syndicalistes travaillant sur les normes : il faut investir plus dans l'acquisition de compétences à tous les niveaux de l'activité syndicale.

²⁷ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:316:0012:0033:EN:PDF>

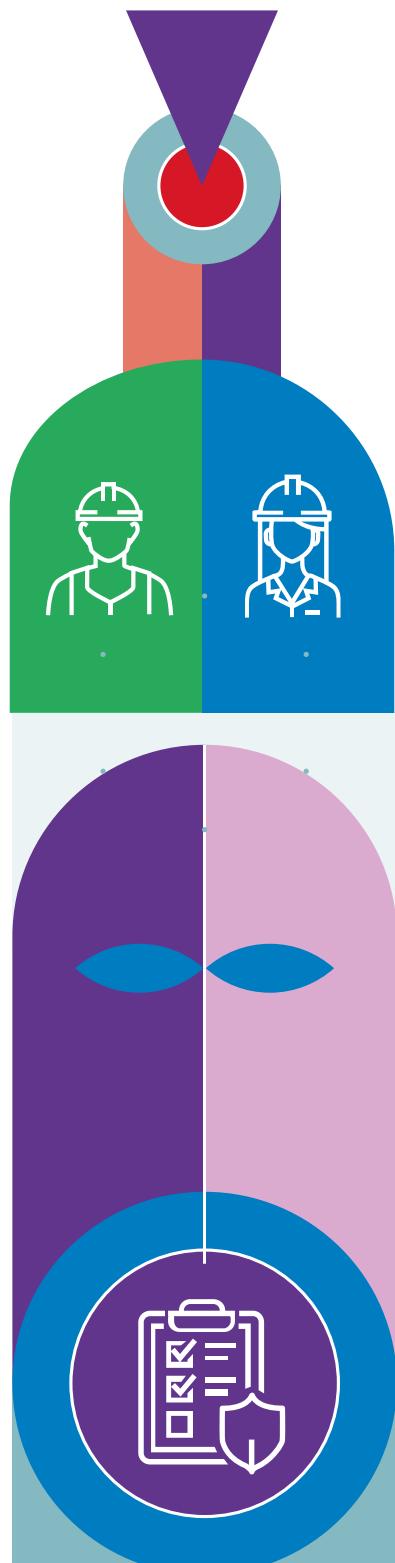
La méconnaissance générale des normes et des processus de normalisation est un obstacle majeur à la participation des syndicats. La communauté des normalisateurs est peu nombreuse et tend à être composée de personnes qui travaillent dans ce domaine depuis très longtemps. Il est vrai aussi que les plus intéressés par la normalisation sont souvent des spécialistes de la santé et de la sécurité, car dans la plupart des pays, ils y sont impliqués depuis longtemps. Mais lorsqu'il s'agit des nouvelles "normes sociales", la plupart des syndicalistes ignorent totalement ce qui se trame, voire l'existence même de ce type de normes. La participation éclairée d'un échantillon représentatif de syndicalistes est cruciale pour garantir que les syndicats puissent influencer de manière significative le processus de normalisation.

La question de la diversité est liée. La normalisation est dominée par les hommes, avec participation limitée des travailleurs issus de groupes vulnérables tels que les travailleurs issus de minorités ethniques, les travailleurs handicapés ou les travailleurs LGBTQIA+. Il faut que des femmes et des travailleurs d'origines diverses travaillent sur les normes afin d'en améliorer le contenu. Cela peut ouvrir des perspectives aux discussions qui autrement pourraient ne pas être prises en compte. De nouvelles normes sur l'égalité des chances sont en cours d'élaboration à l'ISO, notamment la récente "*ISO 53800 - Lignes directrices pour la promotion et la mise en œuvre de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes*", mais les syndicats doivent garder un œil attentif sur ce domaine de plus en plus important.

La plupart des syndicats manquent de temps et surtout d'argent pour participer activement aux travaux de normalisation. Le coût financier est une chose - les documents de normalisation coûtent tout comme les déplacements pour assister aux diverses réunions internationales coûtent - mais de nombreux syndicats éprouvent des difficultés à rassembler les compétences internes nécessaires. En outre, les quelques syndicats impliqués dans les activités de normalisation peuvent se sentir partagés entre vouloir influencer le texte d'une norme ou vouloir en influencer la mise en œuvre.

Enfin, les syndicats et les représentants des travailleurs souffrent d'un manque de coordination. Par exemple les CEE effectuent de nombreux travaux qui influencent

les normes, mais ils ne sont pas toujours associés aux processus de normalisation. La sensibilisation, la communication et la coordination entre les CEE et les syndicats sur les questions de normalisation doivent être améliorées pour éviter de dupliquer ou de gaspiller de maigres ressources.



9. Comment renforcer la participation des syndicats à l'élaboration des normes ?

Plusieurs mesures peuvent être prises pour augmenter le nombre de syndicalistes impliqués dans la normalisation et pour contribuer à leur participation effective.

1

Garantir une meilleure participation aux ONN :

En décembre 2022, la CES a publié la brochure Trade Union Access to National Standardisation Committees (L'accès des syndicats aux comités nationaux de normalisation, en anglais seulement). Elle recommande notamment que les ONN en Europe mettent en œuvre des conditions d'accès uniformes pour la participation des syndicats aux comités miroirs nationaux ; que les ONN mettent à jour leurs listes de membres au moins une fois par an pour s'assurer qu'ils disposent des coordonnées utiles et à jour des représentants syndicaux ; et que les ONN soient proactifs pour partager les nouvelles propositions de normes avec les représentants de la société civile.

Il est essentiel que les autorités nationales apportent un soutien financier et technique aux syndicats au niveau national, tout en supprimant les frais d'adhésion aux comités nationaux pour les syndicats et les autres organisations de la société civile qui ne visent pas à tirer profit de leur participation.

4

Documenter l'expérience pratique : Il est impératif que les syndicats documentent l'introduction et l'application des normes pour créer une banque de données qui puisse informer et donner des idées à d'autres qui travaillent dans ce domaine.

5

Les Comités d'Entreprise Européens : Le CEE devrait demander que la mise en œuvre de la normalisation et la certification/audit des normes de management fassent l'objet d'information et de consultation des travailleurs au niveau national et figure dans les thèmes de consultation des CEE.

7

Élaborer des procédures : Les syndicats doivent élaborer des procédures pour la mise en œuvre des normes dans les entreprises. Comme déjà indiqué, la mise en œuvre des normes au niveau de la société, de l'entreprise et du lieu de travail a un impact sur les relations sociales et les conditions de travail. Cela peut conduire à défendre, conserver, modifier ou renforcer des conventions collectives et des accords d'entreprise existants. Ceci demande des approches et des compétences appropriées pour une meilleure efficacité de la production base du succès économique, de l'emploi et d'un environnement de travail sain et de qualité.

2

Sensibiliser davantage les syndicats aux normes :

Tout en exigeant un accès plus facile aux ONN et à la normalisation de l'UE, les syndicats devraient également intensifier leurs efforts de sensibilisation à la normalisation. C'est un outil de plus en plus important pour améliorer directement et indirectement les relations de travail dans l'UE et dans les Etats membres. Cela demande de former tous les responsables syndicaux et les représentants des travailleurs sur les normes.

3

Développer les compétences des syndicats en matière de conseil : La formation des représentants des travailleurs et des responsables syndicaux doit couvrir les procédures d'élaboration des normes ainsi que les possibilités d'implication dans la mise en œuvre des normes au sein des entreprises. Cette formation doit notamment permettre aux représentants des travailleurs d'analyser l'impact de l'application des normes concernées. Les responsables syndicaux devraient également être en mesure de fournir les conseils et le support nécessaires aux travailleurs sur les questions liées à la mise en œuvre des normes.

6

Nouer des alliances : Les syndicats doivent s'efforcer de nouer des alliances avec des experts, des universitaires et des scientifiques spécialistes du monde du travail et du commerce qui pourront être mobilisés pour participer à l'élaboration des normes.

10. Conclusion

L'objectif simple de ce guide est de susciter de l'intérêt pour le thème des normes et d'encourager une participation active au processus, en particulier au niveau de l'entreprise ou de l'organisation. S'impliquer dans la normalisation de nos jours est passionnant. Le développement de nouvelles normes est un atout pour les syndicats pour trouver de nouvelles voies d'actions en faveur des travailleurs grâce à de nouvelles connaissances spécifiques. Personne n'est mieux placé pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes que les travailleurs eux-mêmes. C'est leur travail qui fait vivre les industries que les normes techniques contribuent à réglementer.

De même qu'il n'y a pas d'approche unique des normes, il n'y a pas de voie unique pour que les syndicalistes s'impliquent. Pour en savoir ou en faire plus après avoir lu cette publication, demandez-vous d'abord : "Quelles normes utilise mon entreprise ou mon organisation ?" Et surtout : "Comment puis-je m'impliquer ?" La normalisation est un processus continu dont la rédaction de la norme n'est que la première étape.

Les syndicalistes doivent vraiment se tenir informés sur les normes qui touchent aux questions du travail et travailler dans les comités techniques qui traitent de ces sujets. Mais personne n'est mieux placé qu'un syndicaliste, qui a travaillé pendant de nombreuses années avec une machine, dans un service ou sur un processus, pour élaborer des normes sûres et de qualité pour les utilisateurs, qui sont souvent aussi des travailleurs travaillant avec cette machine, dans ce service ou sur ce processus. Pour les représentants des travailleurs, ignorer les normes laisse le champ libre aux consultants de l'industrie pour les rédiger seuls. De plus en plus de normes étaient les transitions d'un monde en pleine transformation, qu'il s'agisse du climat ou de la transition numérique. Pour que ces transitions soient justes, les syndicats doivent être présents dès le début la rédaction des textes qui en décrivent l'avenir.

" IL N'Y A PAS D'APPROCHE UNIQUE DES NORMES, IL N'Y A PAS DE VOIE UNIQUE POUR QUE LES SYNDICALISTES IMPLIQUENT "

D'autres ressources (en général en anglais)

Page d'accueil en ligne de la CES sur les normes : <https://www.etuc.org/en/issue/standardisation>

Environnement de travail, normalisation et UE - une publication conjointe des centrales syndicales nationales suédoises, LO, TCO et Saco. Publié en suédois en 2006.

L'accès des syndicats aux comités nationaux de normalisation, publié par la CES début 2023 :
https://www.etuc.org/sites/default/files/page/file/2023-05/Brochure%20Accesse%20Condition%20to%20national%20mirror%20committee_EN_v4.pdf

Guide syndical "ISO 45001 - Utilisation de la nouvelle norme de santé et de sécurité sur le lieu de travail" publié par la CES en 2023 : https://www.etuc.org/sites/default/files/page/file/2023-05/Brochure%20Accesse%20Condition%20to%20national%20mirror%20committee_EN_v4.pdf

Societal stakeholders and standards : une formation gratuite en ligne en anglais sur les normes :
[Societal stakeholders and standards \(standards4all.eu\)](https://standards4all.eu/)



Notes





Confédération européenne des syndicats (CES)

Boulevard du Jardin Botanique, 20

1000 Brussels

www.etuc.org

✉ standards@etuc.org

🌐 etuc.org/fr/issue/standardisation